

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-06

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéréilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**AMENAGEMENT DE LA RD 96
Avenant n° 1 au marché n° 278/11**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 96.

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux,
- l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 509 412,47 € HT à 575 616,39 € HT (688 437,20 € TTC) soit une augmentation de 13 %,
- l'intégration du prix supplémentaire n° 30 Bis.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 278/11 relatif aux travaux de la RD 96.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant n° 1 au marché n° 278/11 relatif aux travaux de la RD 96 conformément aux modifications présentées ;
- Précise que le montant du marché s'élève désormais à 575 616,39 € HT (655 437,20 € TTC).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,